



AVIS AU PUBLIC

Rôle triennal

1re année

Dépôt du rôle triennal de l'évaluation foncière municipalité de Mayo pour les années 2018, 2019 et 2020.

AVIS AU PUBLIC est par les présentes donné par Martin Cousineau, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Mayo :

QUE le rôle triennal de l'évaluation foncière de la municipalité de Mayo pour les années 2018, 2019 et 2020 a été déposé au bureau du soussigné au 20 Chemin McAlendin, Mayo (Québec) J8L 4J7 le 7 septembre 2017;

QUE toute personne peut consulter, durant les heures d'ouverture des bureaux de l'Hôtel de Ville, lesdits rôles;

Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale doit être déposée avant le 1^{er} mai 2018;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 030-97, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 030-97 sont disponibles à la municipalité régionale de comté de Papineau (MRC de Papineau) au 266, rue Viger, Papineauville (Québec) J0V 1R0;

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la municipalité régionale de comté de Papineau (MRC de Papineau) au 266, rue Viger, Papineauville (Québec) J0V 1R0, à l'attention du Secrétaire de la MRC de Papineau;

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donné à Mayo, Québec ce 18 septembre 2017.

Martin Cousineau

Directeur général et secrétaire-trésorier